



# France services

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ccplm  
Communauté de communes  
PIÈGE - LAURAGAIS - MALEPÈRE

## LETTE D'INFORMATIONS octobre- novembre - décembre 2026

Vous souhaitez avoir davantage d'informations ?  
Retrouvez nous sur les réseaux !



FRANCE SERVICE PIEGE-LAURAGAIS-MALEPERE



FRANCE\_SERVICES\_CCPLM

### On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France Services de la CCPLM, 62 Rue Bonrepos 11150 Bram

franceservices@ccplm.fr

04.68.76.69.40

Lundi au Vendredi: 8h30-12h / Mardi, Jeudi, Vendredi: 13h30-17h

**RDV possibles sur:**

Belpech, Bram, Fanjeaux, Montréal, Villasavary, Gaja

### Le saviez-vous ?

#### BESOIN D'AIDE DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Hélène, Isabelle et Marjorie,  
conseillères France Services à la CCPLM  
vous accompagnent !

**service GRATUIT**

un doute? un conseil? un accompagnement?

04.68.76.69.40 / franceservices@ccplm.fr

#### Emeline, conseillère numérique, est à vos côtés pour :

- Création d'une adresse mail et de son utilisation
- Création d'un compte usager (CPAM ; Impôts ;...)
- Création de CV / lettre de motivation
- Accompagnement des familles dans l'utilisation de l'espace citoyen
- ateliers thématiques en fonction de vos problématiques

**sur RDV**

conseillernumerique@ccplm.fr / 06.75.62.18.62

Votre intercommunalité vous accompagne



### TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

La Communauté de communes Piège Lauragais Malepère a mis en place un dispositif éco-solidaire expérimental, visant à garantir aux foyers les plus vulnérables l'accès gratuit aux premiers mètres cubes d'eau consommés. Cette initiative s'inscrit dans les engagements de la collectivité en faveur d'un accès équitable à l'eau, ressource essentielle à la vie. Vous trouverez ci-joint la grille tarifaire illustrant ces engagements.

Celle-ci, comme le chèque énergie, est basée sur votre revenu fiscal de référence et sur le nombre d'habitants dans le logement selon le barème suivant :

| Revenu Fiscal de Référence par unité de consommation | 20 < 5 700 €     | 5 701 < 6 800 € | 6 801 < 7 850 € | 7 851 < 11 000 € |
|------------------------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Montant de l'aide (en € / an)                        | 1 personne       |                 |                 |                  |
|                                                      | 50 €             | 40 €            | 30 €            | 20 €             |
|                                                      | 2 personnes      |                 |                 |                  |
|                                                      | 60 €             | 47 €            | 35 €            | 25 €             |
|                                                      | 3 personnes      |                 |                 |                  |
|                                                      | 80 €             | 72 €            | 65 €            | 58 €             |
|                                                      | 4 personnes et + |                 |                 |                  |
|                                                      | 100 €            | 93 €            | 87 €            | 81 €             |

#### Comment s'inscrire ?

1) Vous remplissez le formulaire au dos de ce document et y joignez les pièces justificatives (dernier avis d'imposition recto-verso de tous les membres composant votre foyer et dernière facture d'eau recto-verso)

2) Vous déposez ou envoyez par mail le dossier complet à la CCPLM jusqu'au **15 décembre CCPLM - 62 rue Bonrepos - 11150 Bram** OU **contact@ccplm.fr**

Votre dossier sera instruit. Si accord d'aide, vous recevrez une notification par courrier.

Le montant de votre aide sera déduit de votre prochaine facture.

#### ATTENTION :

- Cette démarche concerne uniquement les résidences principales. Vous ne pouvez en aucun cas faire une demande pour votre résidence secondaire
- L'adresse du demandeur figurant sur l'avis d'imposition et sur la facture doivent être identiques. En cas de déménagement en cours d'année, vous devez fournir un justificatif (quittance de loyer ou bail).
- Les factures d'accès au service ne sont pas prises en compte. Seules les factures avec consommation d'eau sont acceptées.
- Le nombre d'habitants déclaré sur le formulaire doit correspondre avec le nombre de parts figurant sur votre avis d'imposition. Aussi, vous devrez fournir tous les avis d'imposition des personnes résidant au même domicile
- Une seule aide par logement est possible
- Cette démarche doit être renouvelée chaque année
- Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Demandeur

Date : .....

Je soussigné(e) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : ..... Mobile : ..... Courriel : .....

Demeurant : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Revenu fiscal de référence (RFR) :

Nombre d'habitants du logement :

Nombre de parts :

#### PIÈCES À FOURNIR

- dernier avis d'imposition complet recto-verso de tous les membres composant votre foyer
- dernière facture d'eau recto-verso

#### TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement destiné à la CCPLM pour l'instruction des demandes de tarification sociale de l'eau et, le cas échéant, pour l'application de cette tarification. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la CCPLM et le cas échéant, les services de la mairie départementale. Les données sont conservées 10 ans à compter de la réception du dossier, puis font l'objet d'un tri. Les dossiers refusés ou sans suite sont conservés 2 ans puis éliminés conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la CCPLM par courriel à : [dp@ccplm.fr](mailto:dp@ccplm.fr). Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

#### SIGNATURE

Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce dispositif ?

Source :

- ☐ France Services
- ☐ Associations à préciser : .....
- ☐ bulletin «Point Commun»
- ☐ Mairie
- ☐ CCPLM
- ☐ CAF de l'Aude
- ☐ Presse
- ☐ Réseaux sociaux
- ☐ Site web CCPLM
- ☐ Bouche à oreille
- ☐ MSA
- ☐ Autre : .....

Besoin d'information ?  
contactez-nous !



# L'AGENDA

## PERMANENCES

### NOVEMBRE 2026



## PERMANENCES

### DÉCEMBRE 2026



Des services de proximité pour vous informer, vous orienter et vous accompagner au quotidien

Des services de proximité pour vous informer, vous orienter et vous accompagner au quotidien



**BRAM - CCPLM**

**France Services**  
Permanences sur le territoire  
Bram, Belpech, Fanjeux, Montréal, Villasavary  
sur RDV | 04.68.76.69.40 | franceservices@ccplm.fr

**Conseillère numérique**  
Permanences sur Bram et Belpech  
sur RDV | 04.68.76.69.40 | conseillernumerique@ccplm.fr

**Centre Intercommunal d'Action Sociale**  
Permanences sur le territoire  
04.68.24.72.35

**Assistants sociaux**  
Permanences sur le territoire  
sur RDV | 04.68.23.55.82

**Mission Locale Ouest Audois**  
Mardi 3 novembre  
de 9h-12h à Bram et de 14h-16h à Montréal  
sur RDV | 04.68.23.67.49

**Agence de l'information sur le Logement**  
Lundi 16 novembre | 9h à 12h à Bram  
sur RDV | 04.68.11.56.20

**France Rénov**  
Vendredi 12 novembre | 14h à 17h à Bram  
Vendredi 26 novembre | 14h-17h à Belpech  
sur RDV | 04.68.11.56.20 | ecfrc.cauet1@gmail.com

**Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles**  
Vendredi 20 novembre | 13h30-16h  
sans ou avec RDV | 04.68.76.69.40

**GAJA LA SELVE - Coeur de la Piège**

**France Services**  
Mardi 3 novembre | 8h30 à 12h30  
Vendredi 6 novembre | 8h30 à 12h30  
Mardi 10 novembre | 8h30 à 12h30  
Samedi 21 novembre | 8h30 à 12h30  
Mercredi 25 novembre | 8h30 à 12h30  
Vendredi 27 novembre | 8h30 à 12h30 | 17h à 18h30  
Lundi 30 novembre | 8h30 à 12h30 | 17h à 18h30  
SANS ou AVEC RDV | 04.68.76.69.40 | franceservices@ccplm.fr

**Conseillère numérique**  
SUR RDV | 04.68.76.69.40 | conseillernumerique@ccplm.fr

**Assistants sociaux**  
Permanences sur le territoire  
sur RDV | 04.68.23.55.82

**Conseil Départemental d'Accès au droit**  
Jeudi 26 novembre | 14h à 17h  
sur RDV | 06.03.56.99.04

**Centre Intercommunal d'Action Sociale**  
Vendredi 13 | Vendredi 27 novembre | 8h30 à 12h  
SANS RDV | 04.68.24.72.35

**Agence de l'information sur le Logement**  
Lundi 16 novembre | 14h à 17h  
sur RDV | 04.68.11.56.20

**Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles**  
Vendredi 20 novembre | 9h30 à 12h  
sans ou avec RDV | 04.68.76.69.40

**ATELIERS LES BONS GESTES DU QUOTIDIEN POUR LES AIDANTS - ESPACE SENIOR**  
Vendredi 13 | 20 | 27 | de 14h à 16h  
sur inscription | 04.68.23.71.90

**REUNION INFORMATION BOUGEONS ENSEMBLE**  
Lundi 23 novembre à 15h30  
sur inscription | 06 15 83 69 27

**BRAM - CCPLM**

**France Services**  
Permanences sur le territoire  
Bram, Belpech, Fanjeux, Montréal, Villasavary  
sur RDV | 04.68.76.69.40 | franceservices@ccplm.fr

**Conseillère numérique**  
Permanences sur Bram et Belpech  
sur RDV | 04.68.76.69.40 | conseillernumerique@ccplm.fr

**Centre Intercommunal d'Action Sociale**  
Permanences sur le territoire  
04.68.24.72.35

**Assistants sociaux**  
Permanences sur le territoire  
sur RDV | 04.68.23.55.82

**Mission Locale Ouest Audois**  
Mardi 1 décembre de 9h-12h à Bram | 14h-16h à Montréal  
sur RDV | 04.68.23.67.49

**Agence de l'information sur le Logement**  
Lundi 21 décembre | 9h à 12h à Bram  
Lundi 21 décembre | 14h à 17h à Belpech  
sur RDV | 04.68.11.56.20

**France Rénov**  
Vendredi 10 décembre | 14h à 17h à Bram  
sur RDV | 04.68.11.56.20 | ecfrc.cauet1@gmail.com

**Conseil Départemental d'Accès au droit**  
Jeudi 17 décembre | 14h à 17h  
sur RDV | 06.03.56.99.04

**Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles**  
Vendredi 18 décembre | 13h30-16h  
sans ou avec RDV | 04.68.76.69.40

**Dispositif Assistance au Projet de Vie**  
Jeudi 10 décembre | 14h à 17h  
sur RDV | 04.68.10.25.53 | dispositif.apv.11@gmail.com

**GAJA LA SELVE - Coeur de la Piège**

**France Services**  
Mercredi 2 décembre | 8h30 à 12h30  
Mardi 8 décembre | 8h30 à 12h30  
Vendredi 11 décembre | 16h30 à 18h30  
Samedi 12 décembre | 8h30 à 12h30  
Mardi 15 décembre | 8h30 à 12h30  
Lundi 21 décembre | 8h30 à 12h30 | 17h à 18h30  
Jeudi 24 décembre | 8h30 à 12h30  
Lundi 28 décembre | 8h30 à 12h30 | 17h à 18h30  
Jeudi 31 décembre | 8h30 à 12h30  
SANS ou AVEC RDV | 04.68.76.69.40 | franceservices@ccplm.fr

**Conseillère numérique**  
SUR RDV | 04.68.76.69.40 | conseillernumerique@ccplm.fr

**Assistants sociaux**  
Permanences sur le territoire  
sur RDV | 04.68.23.55.82

**Centre Intercommunal d'Action Sociale**  
Vendredi 11 décembre | 8h30 à 12h  
SANS RDV | 04.68.24.72.35

**Dispositif Assistance au Projet de Vie**  
Jeudi 10 décembre | 9h à 12h  
sur RDV | 04.68.10.25.53 | dispositif.apv.11@gmail.com

**Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles**  
Vendredi 18 décembre | 9h30 à 12h  
sans ou avec RDV | 04.68.76.69.40

**TEMPS D'ÉCHANGE - ESPACE SENIOR**  
Jeudi 10 décembre | 14h à 16h  
sur inscription | 04.68.23.71.90

Facebook & LinkedIn : CCPLM • [WWW.CCPLM.FR](http://WWW.CCPLM.FR) • [contact@ccplm.fr](mailto:contact@ccplm.fr) • 04 68 76 69 40 • 62 rue Bonrepos 11 150 Bram

Facebook & LinkedIn : CCPLM • [WWW.CCPLM.FR](http://WWW.CCPLM.FR) • [contact@ccplm.fr](mailto:contact@ccplm.fr) • 04 68 76 69 40 • 62 rue Bonrepos 11 150 Bram



## Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Résider sur le territoire de la CCPLM

- ✓ être âgé de 75 ans ou plus et bénéficier, pour sa résidence principale, d'une exonération totale de taxe foncière sur les propriétés bâties, sous réserve du respect des conditions de revenus prévues par la réglementation fiscale (cette mesure ne s'applique pas aux propriétaires bailleurs)

- ✓ ou être titulaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et de l'allocation supplémentaire d'invalidité

- ✓ ou être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés, lorsque le montant de leur revenu fiscal de référence de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417-I du CGI.

Le dossier devra notamment comprendre:

- ✓ le formulaire de demande dûment complété et signé
- ✓ une copie de l'avis de taxe foncière 2026 relatif à la résidence principale
- ✓ l'avis d'imposition ou de non imposition 2026 sur les revenus 2025
- ✓ une attestation sur l'honneur indiquant que le bien ne fait pas l'objet d'un contrat de location
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ un RIB au nom du demandeur

**Les équipes du CIAS et de France Services pourront accompagner les habitants dans la constitution et le dépôt de leur demande avant le 1er DÉCEMBRE 2026**

- CCPLM : 62 rue Bonrepos - 11 150 Bram [contact@ccplm.fr](mailto:contact@ccplm.fr)
- CIAS : 42 rue du Barry - 11 150 Villasavary [accueil.cias@ccplm.fr](mailto:accueil.cias@ccplm.fr)